

COMMUNE DE LACAVE

Plan Local d'Urbanisme



Liste des emplacements réservés
Pièce n°7-a

PLU arrêté le 18 juillet 2007
PLU approuvé le : 16 février 2008



REÇU
03 MARS 2008
LA SOUS-PREFECTURE
DE ST-GIRONS

Contacts :
Cédrine CONSTANS – Responsable pôle urbanisme
Sandrine TRONI – Chargée d'études pôle urbanisme
Tecnosud – 574 rue Félix Trombe
66100 Perpignan

Tél. : 0 825 811 933
Fax : 04 68 68 65 71



Code du plan	Destination	Bénéficiaire	Surface moyenne
1	Création d'une voie de desserte de 6 mètres	Commune	958 m ²
2	Création d'une voie de desserte de 5.5 mètres	Commune	480 m ²
3	Traitement paysager de la limite de la zone AU1 et AU2, sur une profondeur de 5mètres	Commune	516 m ²
4	Traitement paysager de la limite de la zone AU1 et création d'un cheminement piéton : profondeur 10 mètres	Commune	2 309 m ²
5	Elargissement à 8mètre de la voie	Commune	910 m ²
6	Création d'une voie de raccordement de la zone AU1 camp de Moureau : 5.5 mètres	Commune	200 m ²
7	Prolongement du cheminement piéton : largeur 3 mètres	Commune	150 m ²
8	Création d'une voie de desserte et de liaison entre les zones AU2c et AU1 camp de barrat	Commune	600 m ²
9	Traitement paysager de la limite de la zone AU1 camp de barrat, sur une profondeur de 5mètres	Commune	850 m ²
10	Mise en place d'une réserve incendie de 120 m ²	Commune	590 m ²

Emplacements Réservés

Echelle: 1/5000

